

2024_FDS n°1

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CMI mention Sciences de la vie et de la terre** spécialité **géologie des ressources et du développement durable** est composée comme suit :

Président :

- **Gilles CONESA**, Responsable de la formation

Membres :

- **Bruno ARFIB**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Anne RIBAUD**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Bertrand MARTIN-GARIN**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Léopold KURZ**, Responsable du Portail

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°2

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CMI mention Sciences de la vie** spécialité **immunologie** est composée comme suit :

Président :

- **Philippe NAQUET**, Responsable de la formation

Membres :

- **Paula MICHEA-VELOSO**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Frédérique FORQUET**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Béatrice ROGIER**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Léopold KURZ**, Responsable du Portail

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°3

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CMI mention Sciences de la vie et de la terre** spécialité **ingénierie environnementale** est composée comme suit :

Président :

- **Jean-Luc BOUDENNE**, Responsable de la formation

Membres :

- **Pierre DOUMENQ**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Fabien ROBERT-PEILLARD**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Laurent CAVALLI**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Stéphanie ROSSIGNOL**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Frédéric THERAULAZ**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Bruno COULOMB**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Pascal WONG-WAH-CHUNG**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Léopold KURZ**, Responsable du Portail

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°4

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **CUPGE Agro-Veto**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Anne-Charlotte MARSOLLIER**, Responsable de la formation

Membres :

- **Estelle RENAUD**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Jean-François MAUFFREY**, Membre de l'équipe pédagogique

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°5

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Double licence Mathématiques-informatique**, est composée comme suit :

Présidente :

- **David KOHEL**, Responsable de la formation

Membres :

- **Guillemette CHAPUISAT**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Benjamin MONMEGE**, Responsable du Portail

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'Université d'Aix-Marseille' and 'AMU' around a central star symbol.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°6

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **DU OPTIQUE**, est composée comme suit :

Président :

- **Christophe GUICHET**, Responsable de la formation

Membres :

- **Roland REDON**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Eric LAZARIDES**, Membre de l'équipe pédagogique

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°7

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **LICENCE MIASHS et la LICENCE MIASHS accès santé**, est composée comme suit :

Présidente :

- **BROGLIO Annie**, Responsable de la mention

Membres :

- **JACQUE Marie**, Responsable de la mention
- **EALET Bénédicte**, Chargée de mission équipe formation licences
- **STAHN Hubert**, Responsable Parcours

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



2024_FDS n°8

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **LICENCE MPCI**, est composée comme suit :

Président :

- **Frédéric PALESI**, Responsable mention

Membres :

- **Guillemette CHAPUISAT**, Responsable année L1
- **Marc GEORGELIN**, Membre équipe pédagogique
- **Philippe MARSAL**, Responsable mention
- **Julia CHARRIER**, Responsable année L3
- **Julien DESCHAMPS**, Responsable année L1
- **Anouk SIRI**, Responsable année L2

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°9

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **LICENCE Sciences et Humanités**, est composée comme suit :

Président :

- **Julien BERNARD**, Responsable recrutement *Parcoursup*

Membres :

- **Jean-Yves BRIEND**, Membre de l'équipe pédagogique
- **Myriam QUATRINI**, Co-Responsable de la mention

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



2024_FDS n°10

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **licence LP Immunologie et biotechnologie**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Myriam BARATIN**, Responsable de la formation

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- Nicolas BERTRAND**, Membre de l'équipe pédagogique

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

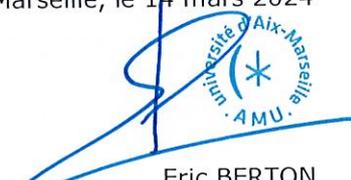
Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°11

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence chimie du PORTAIL 2 CURIE et Licence chimie du PORTAIL 2 CURIE accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable CTES
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail - Téléenseignement
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Représentant AMNS

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'Université d'Aix-Marseille' and 'AMU'.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°12

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence physique du PORTAIL 2 CURIE et Licence physique du PORTAIL 2 CURIE accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable CTES
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail - Téléenseignement
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Représentant AMNS

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Université d'Aix-Marseille' and 'AMU'.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°13

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence physique, chimie du PORTAIL 2 CURIE enseignement en présentiel et enseignement à distance et Licence physique, chimie du PORTAIL 2 CURIE accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable CTES
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail - Téléenseignement
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Représentant AMNS

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

A blue ink signature of Eric Berton, written over a circular stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'université d'Aix-Marseille' and 'AMNS'.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence sciences pour l'ingénieur du PORTAIL 2 CURIE et Licence sciences pour l'ingénieur du PORTAIL 2 CURIE accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable CTES
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail - Téléenseignement
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Représentant AMNS

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

A blue ink signature of Eric Berton, written over a circular stamp of Aix-Marseille University (AMU). The stamp contains the text 'Université d'Aix-Marseille' and 'AMU'.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence informatique du PORTAIL 1 DESCARTES enseignement en présentiel et enseignement à distance et Licence informatique du PORTAIL 1 DESCARTES accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

-
- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Hachem KADRI**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Sary DRAPPEAU**, Membre équipe pédagogique
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence mathématiques du PORTAIL 1 DESCARTES enseignement en présentiel et enseignement à distance et Licence mathématiques du PORTAIL 1 DESCARTES accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

-
- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Hachem KADRI**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Sary DRAPPEAU**, Membre équipe pédagogique
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°17

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence physique du PORTAIL 1 DESCARTES et Licence physique du PORTAIL 1 DESCARTES accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

-
- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Hachem KADRI**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Sary DRAPPEAU**, Membre équipe pédagogique
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES
-

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'Université d'Aix-Marseille' and 'AMU'.

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°18

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence mécanique du PORTAIL 1 DESCARTES, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Benjamin MONMEGE**, Responsable Portail Descartes

Membres :

-
- **Marlon BARBERO**, Responsable du site de LUMINY
- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Emil ERNST**, Responsable du site d'AIX
- **Renaud HARDRE**, Responsable L1 en 2 ans
- **Hachem KADRI**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Mathieu GENOIS**, Représentant AMNS
- **Sary DRAPPEAU**, Membre équipe pédagogique
- **Marie HENRY**, Responsable du site de SAINT-CHARLES

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°19

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence Chimie du PORTAIL 3 PASTEUR et Licence chimie du PORTAIL 3 PASTEUR accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Léopold KURZ**, responsable du Portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROU**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Sophie GACHET**, Responsable AMNS
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail TE
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOUITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Patrice CRETE**, Responsable de site LUMINY et Représentant mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY
- **Murielle SCHMITT**, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°20

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence Sciences de la vie du PORTAIL 3 PASTEUR enseignement en présentiel et enseignement à distance et Licence Sciences de la vie du PORTAIL 3 PASTEUR accès santé, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Léopold KURZ**, responsable du Portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROU**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Sophie GACHET**, Responsable AMNS
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail TE
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOUITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Patrice CRETE**, Responsable de site LUMINY et Représentant mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY
- **Murielle SCHMITT**, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_FDS n°21

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence sciences sanitaires et sociales du PORTAIL 3 PASTEUR et Licence sciences sanitaires et sociales du PORTAIL 3 PASTEUR accès santé**, est composée comme suit :

Président :

- **Léopold KURZ**, responsable du Portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROU**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Sophie GACHET**, Responsable AMNS
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail TE
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Patrice CRETE**, Responsable de site LUMINY et Représentant mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY
- **Murielle SCHMITT**, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024


Aix-Marseille Université
AMU

2024_FDS n°22

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence sciences de la vie et de la Terre du PORTAIL 3 PASTEUR, tout site confondu**, est composée comme suit :

Président :

- **Léopold KURZ**, responsable du Portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Chargée de mission équipe formation licences
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEYROY**, Représentante AMNS
- **Jean-Michel BREZUN**, Représentant L1 en 2 ans
- **Sophie GACHET**, Responsable AMNS
- **Ludovic LELOUP**, Responsable portail TE
- **Bruno COULOMB**, Responsable de site SAINT-CHARLES
- **Christine ZOUITENI**, Responsable de site SAINT-CHARLES et Représentante Mention SV
- **Patrice CRETE**, Responsable de site LUMINY et Représentant mention SV
- **Gilles QUELEVER**, Responsable de site LUMINY

Murielle SCHMITT, Responsable site d'AIX

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université